

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 05 octobre 2021 à 19h30 sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Anne-Marie Lareau (siège 1) André Cyr (siège 4)
Lyne Martel (siège 2)
Kim Elbilia (siège 3)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, Madame Lyz Beaulieu, directrice générale et secrétaire trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue à 19h35

3987-21-10-27

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr, appuyé par madame Kim Elbilia,

ET RÉSOLU d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte.

LÉGISLATION

3988-21-10-28

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice-générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Lyne Martel,

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 août 2021 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3989-21-10-29

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par madame Kim Elbilia, appuyé par madame Anne-Marie Lareau.

ET RÉSOLU QUE les comptes à payer pour le mois de septembre 2021 provenant de la liste sélective des chèques pour les postes : de l'Administration pour un montant de **15 047,62\$** ; du Centre communautaire pour un montant de **3 072,82\$** ; de la Voirie et Travaux publics pour un montant de **12 267,02\$** ; pour les Loisirs et Culture pour un montant de **5 214,64\$** ; ainsi que l'Urbanisme et Environnement pour un montant de **5 214\$** totalisant grand total de **40 857,74\$** soient acceptés.

3990-21-10-30

ACCEPTATION DES PAIEMENTS ACCES D, DU 30 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par madame Kim Elbilia, appuyé par madame Anne-Marie Lareau

ET RÉSOLU QUE les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements totalisant la somme de **129 299,42\$** portant les numéros de factures C2100705 à C2100748 ainsi que L2100171 à L2100184 soient acceptés ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3991-21-10-31

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par madame Lyne Martel, appuyé par madame Anne-Marie Lareau

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1^{er} au 31 septembre 2021 totalisant la somme de **29 363,56\$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3992-21-10-32

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE tous les chèques de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tirés sur tous ses comptes soient signés en son nom par Monsieur le Maire Luc Diotte et ou par le pro-maire Monsieur le conseiller André Benoit et signés/contresignés par la secrétaire-trésorière/directrice générale Mme Lyz Beaulieu et ou la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Pierrette Léonard.

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyz Beaulieu, secrétaire-trésorière/directrice générale et ou la secrétaire-trésorière adjointe Mme Pierrette Léonard sont, par la présente, autorisées pour et au nom de la Municipalité, à négocier avec, déposer ou transférer, à la Caisse Desjardins de Mont-Laurier, pour crédit au nom de la Municipalité, toutes lettres de change, tous billets à ordre, chèques et ordres de paiement d'argent et tous autres effets négociables, et pour ces fins à les endosser pour la Municipalité soit par écrit ou par tampon.

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyz Beaulieu, secrétaire-trésorière/directrice générale et ou la secrétaire-trésorière adjointe Mme Léonard sont par la présente autorisées pour et au nom de la Municipalité, à arranger, régler, solder et viser, lorsque nécessaire, tous les livres et comptes entre la Municipalité et la Caisse et à recevoir tous chèques payés et toutes pièces justificatives, toutes lettres de change non payées et non acceptées et tous autres instruments négociables.

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyz Beaulieu, secrétaire-trésorière/directrice générale et ou la secrétaire-trésorière adjointe Mme Pierrette Léonard sont, par la présente, autorisées pour et au nom de la Municipalité, à obtenir la livraison par la Caisse, de toutes actions, obligations et tous autres titres gardés en sûreté à ladite Caisse ou autrement pour le compte de la Municipalité et à donner des reçus valides et engageants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kim Elbilia et appuyé par Lyne Martel que cette résolution soit communiquée à la Caisse Desjardins de Mont-Laurier et reste en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit du contraire ait été donné au directeur de la Caisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3993-21-10-33 CAMP DE JOUR 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr, appuyé Anne-Marie Lareau

ET RÉSOLU de remettre, tel que convenu à l'embauche la prime de départ de 250\$/chacun aux 3 moniteurs du camp de jour 2021 monsieur Emile Constant, Bianca Gauthier et Mylène Lefebvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3994-21-10-34 CENTRE CANIN LE REFUGE – CONTRAT DE FOURRIÈRE

IL EST PROPOSÉ par madameLyne Martel , appuyé par madame Anne-Marie Lareau

ET RÉSOLU que la Municipalité souscrive au contrat de fourrière avec le Centre Canin Le Refuge pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats. Le dit contrat d'une durée d'un (1) an au montant de 400\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3995-21-10-35 DON À CENTRAIDE

IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Lyne Martel

ET RÉSOLU que la Municipalité participe à la campagne de levée de fonds de Centraide 2021 pour un montant 200\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

3996-21-10-36 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Lareau, appuyé par madame Lyne Martel

ET RÉSOLU de procéder à la nomination de Madame Lyz Beaulieu au poste de directrice-générale/serétaire-trésorière et de l'autoriser à signer tous les documents inhérants à son emploi.

Madame Kim Elbilia demande le vote :

Anne-Marie Lareau :	vote pour
Lyne Martel	vote pour
Kim Elbilia	vote pour
André Cyr	vote pour

Résultat :

Vote pour : 4

Tous les élus souhaitent la bienvenue à Madame Beaulieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3997-21-10-37

NOMINATION AU POSTES SECRÉTAIRES-COMPTABLES
IL EST PROPOSÉ par madame André Cyr, appuyé par madame Kim Elbilia

ET RÉSOLU de procéder à la nomination de madame Valérie Labelle et de madame Caroline Larabie aux postes de secrétaires-comptables pour combler les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3998-21-10-38

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRS 2022 DE LA RIDL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-îles a pris connaissance des prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre d’un total de 6 575 000\$;

ATTENDU QUE le coût à la porte a subi une augmentation de 2.07% ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lyne Martel, appuyé par Madame Kim Elbilia que le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte, tel que présenté, les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

3999-21-10-39

PROGRAMMATION 2022- SERVICE D’INGÉNIERIE À LA MRC D’ANTOINE-LABELLE

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Cyr et appuyé par madame Lyne Martel

ET RÉSOLU de renouveler l’entente d’ingénierie avec la MRC d’Antoine-Labelle pour 230 heures.

4000-21-10-40

ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2021-2026 ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l’article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ,c. S-3.4), la MRC d’Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE, le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC d’Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE, la MRC d’Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

CONSIDÉRANT QU’EN, vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l’article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l’attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d’Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE, les dispositions prévus à l’article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l’adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

CONSIDÉRANT QUE, les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Kim Elbilia, appuyé par Madame Anne-Marie Lareau que le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte, tel que présenté, le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d’Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d’Antoine-Labelle.

Transmettre la présente résolution à la MRC d’Antoine-Labelle aux fins d’une demande d’attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

POINT D’INFORMATION : HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale informe les membres du conseil municipal qu’un nouvel horaire a été en place .

VARIA

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

4001-21-10-41

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10 sur proposition de monsieur André Cyr, appuyé par madame Lyne Martel.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Secrétaire-trésorière